

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Justine Pelletier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/985e76de034731f4643a39d4>

Date d'obtention : 2021-11-29 02:42:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de rencontrer l'auteur du signalement et/ou la victime afin de les rassurer et de valider l'information. Grâce à la grille d'évaluation, il sera possible de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Il sera également possible de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Cela permettra également de déterminer s'il faut ou non remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur (de façon à ne pas nuire à l'enquête s'il s'agit d'un acte malveillant). En tout temps, il faut viser à limiter la propagation des images, à préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et à intervenir de façon rassurante et éducative. En cas d'acte malveillant, il est important de référer immédiatement à la police. Également, il ne faut jamais consulter les images, mais se fier à la grille d'évaluation pour déterminer si oui ou non il s'agit de production/possession/distribution de pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est vraiment important de valider l'information et de ne pas agir trop rapidement (ne pas se fier aux émotions liées à la situation). De plus, il est important de vérifier l'information auprès de toutes les personnes impliquées afin de bien guider les actions à poser. Il est également important de travailler en partenariat avec le policier-éducateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de l'incident et la vérification des informations. Il faut s'assurer de la collaboration du jeune pour être en mesure de parler avec toutes les personnes impliquées et faire les bons choix. Un jeune qui ne se sentirait pas en confiance pourrait entraver la démarche et la complexifier. Il faut bien prendre le temps de considérer tous les facteurs.